

# BESOINS EN MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUE

A COMPLETER PAR LE CHEF DE SERVICE

## RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE

Nom: bvcvbc

Nom jeune fille:

Prénom: vcbcvbcv

Site d'embauche: CAD - Jarnac

Service: Service VO Mobilité

Intitulé du poste: Chef de groupe de comptabilité Confirmé

Date d'embauche: 10-09-2026

Date de naissance: 10-03-2000

## ADRESSE MAIL

Création d'une adresse mail: Oui

Remplacement d'une personne partie:

+ Si oui, nom de l'ancien salarié:

+ Activer le transfert de mail:

## APPLICATIONS

Création RRF/DMD: Oui

Création R Learning: Oui

Droits R Campus: Non

Création DCS Net: Non

## MATERIEL

Clé tocken: Oui

Tél portable Pro:

+ Nouvelle ligne:

+ Numéro récupéré:

Commander nouveau PC: Oui

+ Si oui, type de PC: PORTABLE

+ Si non, nom PC récupérer:

Malette PC: Non

Imprimante: Non

Véhicule+Assurance: Non

Badge alarme: Non

Clés batiments: Non

## EQUIPEMENT

Vêtements de travail: Non

Taille T-Shirt:

Taille Chemise:

Taille Veste:

Taille Pantalon:

Chaussures de travail: Non

Pointure:

## COMMENTAIRES

## VALIDATION PAR LA DIRECTION

Date,Nom et Signature : **CHEF DE SERVICE**

06/10/2025 Administrateur RH

Date,Nom et Signature : **DIRECTION**

# JCM INVESTISSEMENTS

---

## ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE

**ENTRE :**

- La Société : CAD - Jarnac :

Représentée par Monsieur **Olivier ERTEL**, agissant en qualité de Directeur Général, d'une part, et **bvcvbcv vcbevcbev**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### Article 1 : Matériel confié

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, les équipements suivants, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :

- 1 clé tocken permettant l'accès à la plateforme Renault Net.
- 1 ordinateur '.PORTABLE.'

Ces équipements demeurent la propriété de l'entreprise et devront être restitués en cas de départ du collaborateur, sans qu'il y ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

### Article 2 : Responsabilité

Ces équipements permettent au collaborateur nommé ci-dessus d'utiliser les outils de travail au sein de l'entreprise pendant les horaires de travail.

En aucun cas, ces équipements ne peuvent être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir le remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

bvcvbcv vcbevcbev  
Chef de groupe de comptabilité Confirmé

Henri ALLE MONNE  
Responsable Informatique